

Annexe 2 à l'arrêté du 16 juin 2016 fixant l'entrée en vigueur des articles 9 et 32 à 40 de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice, et portant exécution des articles 1394/25 et 1394/27 du Code judiciaire.

ANNEXE 2 : modèle de procès-verbal de non contestation

Annexe n°5

PROCES-VERBAL DE NON-CONTESTATION

L'an, le (jour, mois)

A la requête de

(nom, prénom, profession, qualité, nom et forme sociale de l'entreprise) dont le domicile/siège est situé à (commune),

..... (code postal) (rue) (numéro)

et inscrit dans la banque-carrefour des entreprises sous le numéro (n°-B.C.E.).

Je soussigné (nom, prénom),

huissier de justice/huissier de justice suppléant, agissant en remplacement de l'huissier de justice . (nom, prénom),

de l'arrondissement de résidence à

..... (code postal) (commune),

..... (rue) (numéro)

CONSTATE

Que ce (jour, mois, année)

une sommation de payer a été signifiée à

(nom, prénom, profession, qualité, nom et forme sociale de l'entreprise), dont le domicile/siège est situé à

..... (code postal) (commune),

..... (rue) (numéro)

et inscrit dans la banque-carrefour des entreprises sous le numéro (n°-B.C.E.), ci-après dénommé le débiteur.

Que la partie débitrice a été sommée de payer au demandeur le montant de € (montant total dû avec la somme principale et les éventuels intérêts et/ou clause pénale).

Que la partie sommée, concernant cette dette, à ce jour :

- n'a effectué aucun paiement ou n'a pas effectué de paiement complet
- n'a pas demandé de facilités de paiement
- n'a pas reçu de facilités de paiement
- n'a pas réagi
- a contesté sans fournir de raison
- n'a pas suivi l'accord avec le créancier relatif aux facilités de paiement :

(communication détaillée du plan de paiement initialement prévu et les éventuels paiements)

Que le solde impayé de la créance à charge de la partie sommée s'élève à ce jour à :

(communication détaillée de la composition du solde impayé)

DONT ACTE.

Les coûts s'élèvent à :

Radiation approuvée de lignes et mots.

(signature de l'huissier de justice)

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 16 juin 2016 fixant l'entrée en vigueur des articles 9 et 32 à 40 de la loi du 19 octobre 2015 modifiant le droit de la procédure civile et portant des dispositions diverses en matière de justice, et portant exécution des articles 1394/25 et 1394/27 du Code judiciaire.

PHILIPPE

Par le Roi :